



Peut-on rédiger une convention avant la naissance?

Par fanou2677, le 14/10/2009 à 06:04

Bonjour,

Ma compagne m'a quitté, elle est enceinte. La naissance est prévue pour le mois d'Avril. J'ai peur qu'après l'accouchement, j'ai beaucoup de difficulté à voir notre bébé... Il y a de grandes chances que je sois obligé de saisir un juge et de prendre un avocat pour faire valoir mes droits mais tout cela va prendre du temps. Est-il possible que nous rédigeons une convention afin de déterminer les modalités de garde dès maintenant alors que l'enfant n'est pas encore né?

Je garde un mince espoir qu'elle revienne, la convention sera alors caduque.

Dans le pire des cas (si elle ne revient pas), je pourrais faire valoir cette convention.

Comment saisir le juge des familles?

A quel moment?

Existe-t-il un modèle de convention?

Merci de votre aide.